

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil municipal, vous êtes invité(e) à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Vendredi 21 mai 2021
à 20 H 00
Salle de la Gaieté**

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 mai 2021
- 2- Acquisition foncière : achat de la parcelle AA 120

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU

MAIRIE DE SAINT SIGISMOND

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2021

Le vingt et un mai 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOISNEAU

Etait présents : Mmes Estelle ANJARD, Nadia GUERIF BOURASSEAU, Cindy ROUSSEAU, MM. Moïse BEUCHER, Marc BRINET, Jean-Pierre FREMY, Thierry LORE, Sébastien PRAT

Etait excusé : /

Etait absent : /

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Thierry LORE

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 mai 2021

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

2- Acquisition foncière : achat de la parcelle AA 120

Monsieur le Maire expose :

Depuis quelques mois, la commune travaille en collaboration avec M. et Mme DUTRANOY, boulangers à St Germain des Prés, à la mise en place d'une surface de vente en boulangerie – pâtisserie et viennoiserie sur le territoire de St Sigismond.

Plusieurs scénarios ont été envisagés.

Dernièrement, l'opportunité d'acheter un bien place Loire et Galerne, nous a amené à reconsidérer le projet afin de pouvoir offrir une qualité de service à la population et aux professionnels.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget communal du montant nécessaire à l'acquisition,

Je vous propose :

- d'acquérir le garage situé sur la parcelle AA 120 pour un montant de 20 000 € hors frais de Notaire,
- de réaliser toutes les démarches nécessaires et de m'autoriser à signer tout document utile à l'achat de ce bien

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

La séance est levée à 20h50

Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 30 juin 2021 à 19h30

Vu et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU

Le secrétaire de séance

Thierry LORE

Jean-Pierre BOISNEAU

Marc BRINET

Thierry LORE

Cindy ROUSSEAU

Moïse BEUCHER

Estelle ANJARD

Pauline GASDON

Sébastien PRAT

Jean-Pierre FREMY

Nadia GUERIF-BOURASSEAU